



N° 1440

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 février 2004.

## PROPOSITION DE LOI

*pour un hommage solennel de la Nation  
aux anciens combattants de la guerre 1914-1918  
lors de l'inhumation du dernier poilu,*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,  
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus  
par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. JEAN-LOUIS DUMONT

Député.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Alors que s'amenuise le nombre des acteurs de la première guerre mondiale, j'ai l'honneur d'attirer la particulière et respectueuse attention du Parlement sur l'organisation d'un hommage national et solennel aux victimes de la Grande guerre, quand sera inhumé le dernier des poilus de 1914-1918, quelle que soit son origine ethnique.

Une telle cérémonie serait à même de rassembler la Nation dans le devoir de mémoire que la République doit rendre à celles et ceux qui ont souffert ou sont morts pendant, après et à cause de la première guerre mondiale. Cet hommage particulier honorerait toute une génération d'hommes, de France, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie.

De plus cet hommage permettrait une fois encore de dénoncer l'absurdité des guerres qui brisent à jamais la jeunesse et l'existence de millions d'hommes et de femmes. Enfin il s'agirait de lutter contre l'oubli et l'indifférence tout en délivrant un indispensable message de paix aux jeunes générations.

Sous la présidence et en présence de Monsieur le Président de la République, cet événement particulier pourrait se dérouler en un lieu symbolique de la mémoire combattante (Hôtel des Invalides, Douaumont, Fleury, Verdun...). Dans le cadre de l'unité européenne synonyme de PAIX, des délégations d'anciens combattants, des représentants des Nations dont l'Allemagne pourraient participer à cet hommage.

Par ailleurs, et avec pour objet le respect des morts pour la France, le calendrier commémoratif français pourrait ensuite être pédagogiquement regroupé autour de trois journées fériées et chômées : **le 11 novembre**, journée de mémoire combattante pour l'ensemble des générations du feu incluant la première guerre mondiale, la seconde guerre mondiale, les guerres de décolonisation, les interventions extérieures de la France depuis 1964 ; **le 8 mai**, chute du nazisme, glorification des droits de l'homme et nécessaire vigilance envers les totalitarismes ; **le 14 juillet**, fête de la République, journée de rassemblement de tous les Français autour de leur identité nationale.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir accepter la présente proposition de loi visant non seulement à marquer notre solidarité envers nos glorieux aînés, mais encore à lutter contre l'oubli de la tragédie que fut la première guerre mondiale.

## PROPOSITION DE LOI

### **Article unique**

La Nation rendra un hommage solennel aux anciens combattants de la première guerre mondiale lors de l'inhumation du dernier poilu reconnu comme tel, quelle que soit son origine ethnique.

Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE  
11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS

Prix de vente : 0,75 €  
ISBN : 2-11-118247-8  
ISSN : 1240 – 8468

En vente au Kiosque de l'Assemblée nationale  
4, rue Aristide Briand - 75007 Paris - Tél : 01 40 63 61 21

N° 1440 – Proposition de loi de M. Jean-Louis Dumont pour un hommage solennel de la Nation aux anciens combattants de la guerre 1914-1918 lors de l'inhumation du dernier poilu